

## SOMMAIRE

Page 2 - 3	Actualités municipales
Pages 4-5	Actualités travaux
Page 6	Environnement Qualité de l'eau
Page 7	Vie scolaire
Pages 8	Festivités

*Chers concitoyens,*

*La laïcité qui, dans notre pays, a valeur constitutionnelle, fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats. Dans le contexte actuel, notamment face à la montée des intégrismes, apparaît la nécessité de réaffirmer cette valeur.*

*La laïcité est d'abord un principe qui fonde la République. C'est la laïcité qui permet la liberté de conscience, c'est elle qui autorise que s'expriment dans la plus grande harmonie les croyances et les opinions. En ce sens, elle refuse toute exclusion, tout rejet. Chaque culture, chaque croyance, qui respecte les règles de la République doit avoir sa place dans notre pays.*

*Ce principe laïc est le fruit d'une longue conquête et d'un long combat. Il est bon de le rappeler au moment où dans certains pays, des femmes et des hommes souffrent de la confusion qui existe entre le religieux et le politique.*

*J'exprime le souhait que l'année 2004 offre à chacun l'occasion de s'enrichir de la différence de l'autre, mais toujours dans le cadre de la loi républicaine que nous nous sommes donnée.*

*Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même formulons des vœux chaleureux de bonheur, de santé et de réussite pour vous, vos familles et ceux qui vous sont proches.*

*Roger CHASSAGNARD*

**Mairie de LAGUENNE**

Tél : 05.55.20.09.21

Fax : 05.55.20.83.48

E-mail :

laguenne.mairie@wanadoo.fr

URL site mairie :

[http://mairie.wanadoo.fr/](http://mairie.wanadoo.fr/laguenne.19/indexlag.htm)

[laguenne.19/indexlag.htm](http://mairie.wanadoo.fr/laguenne.19/indexlag.htm)

Heures d'ouverture au public  
du lundi au jeudi :

9 H 12 H - 13 H 30 17 H 30

le vendredi :

9 H 12 H - 13 H 30 16 H 30

le samedi

9 H 12 H 00

**PERMANENCES**

de M. CHASSAGNARD - Maire

le mercredi

de 14 H à 18 H 00

le samedi

de 9 H 00 à 12 H 00

ou sur rendez-vous

06.07.47.88.56

## BIBLIOTHEQUE

Heures d'ouverture au public

le mercredi de 9 H 15 - 12 H 00 - 14 H 00 - 17 H 00

le samedi de 9 H 00 à 12 H 00

## SEMESTRIEL MUNICIPAL D'INFORMATION

Tirage : 750 exemplaires—Dépôt légal : en cours

Adresse : Avenue du Puy du Jour—19150 LAGUENNE

## LEYS FLEYGNAC



Comme tous les ans, le 6 août, respectant les volontés posthumes de Mme FLEYGNAC qui a fait de la commune sa légataire universelle en stipulant que les revenus annuels nets de sa succession soient attribués par moitié à une ou deux personnes dignes d'intérêt, s'est déroulée la manifestation qui a permis de récompenser Mme Nicole CREMOUX et Mme Annick GROUFFAL.

## Fleurissement

### Buffet campagnard

Le jury du Concours Départemental des Maisons Fleuries qui s'est réuni le 21 octobre 2003 a retenu parmi les lauréats, les candidats suivants de notre commune :

\* 1ère Catégorie :

- Mme Colette TAVE - M. CARRETO  
Marvialle ~ 1er prix

\* 2ème Catégorie :

- Commune  
~ 4ème prix



\* 3ème Catégorie :

- Mme Marie VERDIER :  
Foyer logement ~ 6ème prix  
- M. Michel BARRY :  
Le Chambonnal ~ 7ème prix  
- M. Alfred CHANCY :  
14 Route de Poujol ~ 9ème prix



Comme tous les ans, la municipalité a invité toute la population à un buffet campagnard, qui s'est déroulé le 18 décembre, en remerciement de sa participation à l'embellissement de la commune.

Un prix en nature sera remis aux lauréats au cours d'une manifestation organisée par le Conseil Général.

## Elections 2004

### Deux élections en 2004

Elections régionales 21 mars 2004

Elections européennes 13 juin 2004

Pour les nouveaux arrivants sur la commune et pour les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2004, nous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre 2002. Ces inscriptions s'effectuent auprès de la mairie. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Merci de signaler également tout changement de nom et d'adresse.

## Propriétaires de chiens S.V.P.

De nombreuses personnes s'adressent à la mairie pour signaler des chiens errants. Nous demandons à tous les propriétaires d'animaux domestiques de bien vouloir veiller à ce que ces derniers ne divaguent pas sur le territoire de la commune, certains pouvant se montrer agressifs et créer des incidents graves. De plus, les déjections d'animaux dans les espaces publics sont gênantes, nous vous invitons à respecter votre cadre de vie. Les chiens doivent être tenus en laisse (y compris sur le parcours santé).



Le repas annuel des aînés aura lieu le **dimanche 8 février 2004**, à 12 H 00, à la salle des fêtes. Ce repas réunit toutes les personnes résidant sur la commune et ayant 70 ans et plus au 31 décembre 2003. Les invitations vous seront adressées par courrier et les coupons-réponses devront être retournés à la Mairie pour une bonne organisation de la journée.



Toutes les personnes de 75 ans et plus recevront un colis de Noël qui sera distribué comme chaque année par les élus.

## Ordures ménagères et encombrants

Nous rappelons à tous les administrés qu'il est impératif de déposer les ordures ménagères dans des sacs fermés afin de respecter l'environnement et le voisinage.

Deux ramassages d'encombrants sont organisés chaque année, l'un au mois de mars et le second en octobre. Les dates sont communiquées par voie de presse et affichées chez les commerçants. En dehors de ces périodes, l'accès à la déchetterie de Mulatet est gratuite pour les habitants de la commune sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires hiver : du 1er novembre au 31 mars  
du lundi au vendredi : 14 h 00—17 h 30  
Samedi : 9 h 00—13 h 00

Horaires été : du 1er avril au 31 octobre  
du lundi au vendredi : 14 h 00—18 h 00  
Samedi : 14 h 00—18 h 00

La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés.

Tout dépôt de déchets ou d'encombrants est interdit aux Ateliers Municipaux.

# NOËL pour nos aînés

Les personnes qui n'auraient pas reçu de colis ou d'invitation sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie au 05.55.20.09.21.

## Télé Diffusion de France : Lotissement du Chambon

► Télé Diffusion de France a perdu en 1986 le statut d'établissement public qui était le sien depuis sa création en 1974, pour devenir une société anonyme. T.D.F. et la commune de LAGUENNE ont opté à la création du lotissement pour un abonnement collectif pris en charge par la commune.

Le 1er août 1999, T.D.F. nous avisait de son désengagement, étant dans l'obligation, du fait de son nouveau statut d'entreprise privée, de mettre fin à l'exploitation et à la maintenance du réseau du lotissement du Chambon. Les parties concernées s'étant rapprochées afin de définir ensemble les conditions de désengagement, les abonnés ont été conviés à plusieurs réunions auxquelles assistait Mme CHAILLOUX, chargée de mission des réseaux câblés à T.D.F. Le choix portait sur la remise en état du réseau et de la station du Chambon (le coût étant alors supporté par les abonnés comme sur le site de Puy Lacroix) ou sur la dotation gratuite de paraboles individuelles. Une majorité d'abonnés s'est prononcée pour cette dernière solution. Deux entreprises ont été consultées et le choix s'est porté sur l'Entreprise SAT CONCEPT de BRIVE. La livraison de ces paraboles doit intervenir dans les prochaines semaines.

## Remise en état du réseau d'assainissement



► Après l'inspection du réseau par caméra, permettant de définir les travaux de remise en état et de raccordement du quartier du Quai de la Salvanie et de la Croix Guillou, les travaux ont été attribués aux Entreprises MIALET-CHASSAING. La municipalité ayant obtenu auprès du Conseil Général l'autorisation anticipée de démarrer les travaux, ces derniers sont désormais achevés. La remise en état de la station de relevage sise à ATAC permet aujourd'hui d'éviter tout rejet dans nos rivières, dès l'instant où les abonnés sont raccordés correctement aux réseaux. Il est rappelé que toutes les eaux de gouttières, drains, siphons de cour ne doivent en aucun cas être raccordés à l'assainissement sous peine d'amende, un service de contrôle est en place auprès de la Communauté de Communes du Pays de TULLE.

## Abri bus

► Cet abri bus, construit rue du Vieux Moulin, à proximité de la R.N. 120, remplit plusieurs fonctions. L'attente dans de bonnes conditions des usagers des transports urbains est bien sûr la plus évidente. Il sert également de rempart visuel aux containers à ordures ménagères. De plus, certains l'ont adopté à l'heure des repas pour pouvoir pique niquer à l'abri. Etant équipé d'une barre d'étirements, il marque aussi le départ du parcours santé.



## Entretien des rivières

► La restauration des berges de la SAINT BONNETTE est prévue dans le programme de la Communauté de Communes du Pays de TULLE concernant « les rivières 2004 ».

## Travaux cimetière

### Agrandissement

► Le démarrage des travaux est prévu courant 2004. La priorité sera donnée au jardin du souvenir et au colombarium.

## Aménagement de la nouvelle mairie

► Suite à un premier appel d'offres déclaré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée. La commission s'est réunie le 18 novembre 2003 pour procéder à l'ouverture des plis. Les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot n° 1 : démolition-gros-œuvre  
Ent. MARTINIE 32 362,74 € H.T.
- Lot n° 2 : charpente bois  
Ent. BRINDEL 13 484,50 € H.T.
- Lot n° 3 : couverture-zinguerie  
Ent. PRAT 14 000,00 € H.T.
- Lot n° 4 : menuiserie alu-serrurerie  
Ent. CHEZE 23 614,00 € H.T.
- Lot n° 5 : enduit façade  
Ent. FERNANDEZ 18 519,10 € H.T.
- Lot n° 6 : menuiseries bois  
Ent. BRINDEL 21 431,30 € H.T.
- Lot n° 7 : plâtrerie-isolation-faux plafonds  
Ent. PEREIRA 18 612,68 € H.T.
- Lot n° 8 : carrelage-faïence-sols collés  
Ent. ESCURE-BATIFOUYE  
6 994,76 € H.T.
- Lot n° 9 : peinture  
Ent. PEREIRA 10 743,31 € H.T.
- Lot n° 10 : plomberie-sanitaire-chauffage  
Gaz-VMC  
Ent. VACKIER-DELBOS  
19 002,25 € H.T.
- Lot n° 11 : électricité  
Ent. T.P.U. 9 400,00 € H.T.

Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2004.



## Revêtement de chaussée :

### En enrobé à chaud



► Les travaux de reprise en enrobé de la voie communale n° 4 de SAUGE et de la route du Château

d'eau ont été réalisés par l'Entreprise APPIA qui nous a donné entière satisfaction. Les employés communaux avaient au préalable effectué les travaux de préparation.

La cour des ateliers municipaux a également bénéficié du même revêtement. La Communauté de Communes du Pays de TULLE a décidé d'engager des travaux de voirie pour l'année 2004. La réfection de la V.C. 1 de Pougeol a été retenue pour notre commune.

## Ecole Élémentaire

### Aménagements



► Les travaux concernant la salle multifonctions, la nouvelle classe de CE1, la salle d'anglais, la salle Lacombe et la garderie ont été effectués pendant les grandes vacances afin que la rentrée scolaire 2003/2004 s'effectue dans les meilleures conditions. Le coût est très important pour la commune (~ 74 700 €) étant donné le faible montant remboursé par l'assurance par rapport au montant réel des dégâts occasionnés suite aux inondations de 2001. L'équipement informatique a également été amélioré avec l'installation de l'ADSL et la mise en place d'une protection interdisant l'accès à certains sites.



## QUALITE DE L'EAU PAR UNITE DE PRODUCTION SYNTHESE DE L'ANNEE 2002

L'eau qui alimente la commune de LAGUENNE provient de plusieurs réseaux de distribution :  
LAGUENNE BOURG : station de traitement de LA BROUILLAT en secours Ville de TULLE,  
réseaux Maison Rouge, Le Verdier, CHANAC  
MAISON ROUGE : mélange de captages LA PEYRERIE (Commune de Sainte Fortunade)  
BOUBEAU, SAUGE : captage SAUGE

### Contrôle Sanitaire

C'est la DDASS qui assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation. Ce bilan a été établi à partir des contrôles effectués en 2002. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

### Conseils

■ La teneur en fluor des eaux distribuées en Corrèze étant inférieur à 0,5 mg/l, il est recommandé, pour la prévention de la carie dentaire chez l'enfant, d'effectuer des apports complémentaires de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

■ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présentent un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau (Général des Eaux - Tél : 05.55.20.78.15

■ Le goût et la qualité de l'eau peuvent se dégrader lorsque l'eau stagne dans les canalisations, notamment par corrosion de celles-ci en se chargeant en métaux tels que le fer, le cuivre ou le plomb.

→ Aussi évitez de consommer une eau qui a stagné dans les canalisations (par exemple toute une nuit), employez-la pour des usages tels que : vaisselle, douche, WC ...

→ Vous pourrez utiliser ensuite pour des usages alimentaires l'eau qui n'a pas stagné, et si vous le souhaitez, vous pouvez la conserver dans des récipients propres et fermés au réfrigérateur pendant 24 heures.

Ces mesures s'imposent si votre branchement ou vos canalisations intérieures sont en plomb et si votre eau est très peu calcaire, acide et corrosive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre. Dans ce cas et dans l'attente du remplacement des canalisations en plomb, il est vivement conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas consommer cette eau (utiliser des eaux embouteillées). Toutes les canalisations en plomb ont été remplacées sur les réseaux publics.

### Quelle qualité en 2002 ?

#### Qualité bactériologique

Eau de bonne qualité bactériologique (analyse effectuée chaque mois)

#### Qualité chimique

- Aucune non-conformité à signaler dans la turbidité et l'impidité de l'eau.
- L'eau est peu calcaire.
- Aucune non-conformité à signaler pour les nitrates.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

MAIRIE DE LAGUENNE

Tél : 05.55.20.09.21

Par précaution, il est demandé de maintenir un taux de chlore résiduel. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Nous avons pu passer cette année de sécheresse sans grand souci grâce aux travaux effectués sur la prise d'eau de la station de LA BROUILLAT et par la réalisation de nouveaux captages qui ont prouvé dans cette situation toute leur utilité.

## Noël aux écoles

► C'est toujours avec la même impatience que petits et grands attendent la venue du Père Noël ...

Fidèle au rendez-vous, il était parmi nos écoliers le jeudi 18 décembre pour la Maternelle, le vendredi 19 décembre pour l'école élémentaire. Le spectacle, le goûter et les cadeaux sont offerts par la municipalité.



Programme des 2 journées :

Matinée cinéma :

Film « Le Monde de NEMO »  
Au palace à TULLE.

Après-midi :

Goûter puis distribution de jouets (maternelle) ou de livres (élémentaire).

## Travaux école maternelle

► La deuxième tranche des travaux, à savoir l'aménagement du dortoir et de la salle multifonctions n'a pu être réalisée faute d'obtention de la subvention du Conseil Général. Les dossiers ont bien été présentés au Conseil Général dans les délais. Malgré de nombreuses relances, la permission de réaliser les travaux par anticipation n'a pas abouti et la possibilité d'entreprendre ces derniers sans subvention n'était pas possible. Tous les contacts ont été pris auprès des services concernés afin de bénéficier de cette aide pour réaliser ces aménagements en 2004.

## CONTRAT EMPLOI JEUNE

### Création de poste

► **Christelle TERROU**, qui bénéficiait d'un emploi jeune rémunéré par l'Education Nationale, principalement employée pour assister les enseignants lors des différentes sorties mais aussi animatrice de la B.C.D. et des activités informatiques et chargée de l'aide au devoir allait voir son contrat s'achever. Etant donné la place importante qu'elle occupe maintenant auprès des élèves de l'école, le conseil municipal a décidé la création d'un poste pour pérenniser son emploi. Tout en étant employée par la mairie, elle continuera d'exercer ses fonctions auprès des enfants et sera également chargée de faire vivre le site informatique de la commune avec l'aide de Jérôme FRIDMAN, instituteur. Elle poursuivra l'animation de la bibliothèque dont l'accès est ouvert au public les mercredis de 9 H 15 à 12 H et de 14 H à 17 H ainsi que le samedi matin de 9 H à 12 H. Le prêt des livres est gratuit pour tous les guennois.



## Tarifs

### cantine-garderie

A compter du 1er janvier 2004, le taux moyen d'augmentation des prix des cantines scolaires

est fixé à 2,3 %, ce qui porte les tarifs à :

- Cantine :

- . 2,26 € pour les 2 premiers enfants
- . 2,18 € à compter du 3ème enfant

- Garderie :

- . 1,23 € la journée

Le coût des repas pour les enfants est subventionné à hauteur de 60 % par la collectivité et seulement 40 % par les parents.



## Fête des vendanges et cabaret 2003



Comme le veut la tradition, le dernier week-end d'août, le Comité des Fêtes a organisé la fête des vendanges. Les visiteurs ont pu apprécier les vins et produits locaux. Plusieurs personnalités locales (J. Combasteil, N. Belotti, A. Lagarde, S. Rondet, M.J. Pougeade, J. Theyre, S. Martin, C. Lagarde, C. Guyonnet, G. Lefebvre) furent intronisées par la Confrérie « Lou Vi da Laguina ».

Succès aidant, le cabaret cru 2003 a proposé trois représentations pour accueillir plus de 700 personnes. « Si fumer tue, le rire éloigne le médecin » telle est la devise du cabaret qui avait pour thème « Le voyage de noces ». Les spectateurs ont pu assister aux péripéties du voyage de noces de Perrine et Bernardo à travers le canton en tacot avec comme voisins de wagon une drôle d'équipe de basket guennoise. Bien sûr, tout cela ne pourrait se faire sans l'équipe de bénévoles qui entourent leur présidente C. Sence. MERCI à eux et à l'année prochaine.



### Des dates à retenir

#### Comité des Fêtes

Repas dansant animé par  
l'orchestre DANY DAN  
Samedi 31 JANVIER 2004

Renseignements et réservations

Au 05.55.20.19.09

#### MOBILE INTERNET

2 animateurs et équipement  
informatique complet

du 16 au 20 février 2004  
à la Salle Municipale  
Rue des Ecoles

#### CONCERT VIOLON GUITARE

Mercredi 21 JANVIER  
2004

à la Salle des Fêtes

#### Association Boule Guennoise

Samedi 27 MARS 2004

Repas farcidures

Réservations M. FARGE Jean-Yves  
05.55.20.28.98